

SEANCE DU 31 JANVIER 2013

L'AN DEUX MILLE TREIZE, LE 31 JANVIER, A 19 HEURES 00,
LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE FLORANGE S'EST REUNI,
EN ASSEMBLEE ORDINAIRE, A L'HOTEL DE VILLE, SOUS LA PRESIDENCE
DE MONSIEUR PHILIPPE TARILLON, MAIRE

Etaient présents :

MM. TARILLON. FLAMME. ADAM. Mmes PONSAR. BUCHHEIT. M. LOGNON. Mme MULLER.
MM. ZANCANELLO. PRETTO. MONTI. PASQUALETTO. Mme KREUWEN. M. BORLA.
Mmes GUENZI. HOFER. CONTI. MICHEL. GHEZZI. M. BEAUQUEL. Mme GOULON.
M. DECKER. Mme KRUCHTEN. Mme DUPONT.

Excusés

Madame LAOUIREM-LEHAINE – Monsieur BOUDELIOJ – Monsieur HOLSENBURGER

Excusés ayant donné pouvoir :

Madame BEY qui a donné pouvoir à Madame PONSAR
Madame BARDIN qui a donné pouvoir à Monsieur MONTI
Madame PORTENSEIGNE qui a donné pouvoir à Monsieur ZANCANELLO
Monsieur DESINDES qui a donné pouvoir à Madame GHEZZI
Monsieur HEYER qui a donné pouvoir à Monsieur DECKER
Madame WANECQ qui a donné pouvoir à Madame DUPONT
Madame DERATTE qui a donné pouvoir à Madame KRUCHTEN

En début de séance du Conseil Municipal, **Monsieur Philippe TARILLON**, en son nom et celui de l'ensemble des Conseillers Municipaux, présente ses condoléances à la famille de Monsieur Etienne BECKER, décédé le 29 janvier 2013 à Florange. Etienne BECKER était âgé de 87 ans, né le 25 juin 1925 à Danne-et-Quatre-Vents et veuf de Anna Lorentz.

Il a travaillé plus de 30 ans à TRANS-FENSCH comme conducteur de trams et d'autobus.

Incorporé de force dans l'armée allemande, il saccagea en gare de Sarrebourg le train qui devait les emmener. Arrêté avec ses camarades par la Gestapo, il fut déporté en Allemagne et incorporé dans un camp disciplinaire où il fut chargé de déminage.

De retour à la vie civile, il fut membre fondateur de l'Association des Déportés (UNADIF). Elu vice-président, responsable du secteur de Florange, il en devint président en 1998.

Il fut également membre actif de l'association des anciens combattants de Hayange et environs ainsi que bénévole à la maison de retraite du Père Tranquille à Mondelange. Enfin, il était titulaire de la Croix de Combattants et de la médaille des Réfractaires et Déportés.

*Quelques instants de silence et de recueillement
sont observés à sa mémoire.*

N° 1/2013

APPROBATION PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 06 DECEMBRE 2012

LE PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 06 DECEMBRE 2012
EST ADOPTE, **à l'unanimité.**

N° 2/2013

PROGRAMME TRAVAUX 2013

Rapporteur : Monsieur ADAM

Le Rapporteur présente le projet de Programme Investissement 2013 ainsi que le Programme travaux 2013 fonctionnement, qui a obtenu avis favorable de la Commission des Travaux. Il a été établi en tenant compte des orientations budgétaires préconisées par l'adjoint aux finances.

Ces travaux seront réalisés soit en fonctionnement, soit en investissement.

Ils sont décomposés comme suit :

VOIRIE	272 000 160 000	Investissement Fonctionnement
SECURITE ROUTIERE ENVIRONNEMENT	89 500 339 400	Investissement Fonctionnement
ECLAIRAGE PUBLIC	102 000 40 000	Investissement Fonctionnement
BATIMENTS COMMUNAUX MISE AUX NORMES	96 200 54 800	Investissement Fonctionnement
BATIMENTS COMMUNAUX MISE AUX NORMES HANDICAPES	42 000	Investissement
BATIMENTS COMMUNAUX	435 900 269 400	Investissement Fonctionnement
GROUPES SCOLAIRES	40 000 66 200	Investissement Fonctionnement
MATERIEL OUTILLAGE	30 000 25 910	Investissement Fonctionnement
DIVERS	193 450 469 220	Investissement Fonctionnement
INFORMATIQUE	117 000	Investissement
TRAVAUX EN REGIE	175 000	Fonctionnement
FUNERARIUM	7 700 500	Investissement Fonctionnement
ASSAINISSEMENT	330 000 45 000	Investissement Fonctionnement
STADE MUNICIPAL	650 000	Investissement
MAISON DE LA SOLIDARITE	1 103 908	Investissement

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
approuve le Programme Travaux 2013.**

N° 3/2013

PACTE AMENAGEMENT 2012 / 2014 AMELIORATION CONFORT ACOUSTIQUE ET THERMIQUE DE L'HOTEL DE VILLE

Rapporteur : Monsieur TARILLON

Le PACTE : Programme d'Aide aux Communes et aux Territoires, engage réciproquement le Conseil Général et la Commune en vue de réaliser un programme d'investissement dans une des trois rubriques : Aménagement, environnement et patrimoine.

Le volet AMENAGEMENT est retenu pour ce nouveau contrat, il permet de déposer des dossiers concernant la création ou rénovation d'équipements urbains (*mise en valeur de l'espace public, construction ou aménagement de bâtiments publics et équipements collectifs, restauration du patrimoine communal et mise en valeur des abords de ce dernier*).

Après avoir pris connaissance de la possibilité d'adhérer au Programme d'Aide aux Communes et aux Territoires (PACTE) - contrat Aménagement pour la période 2012-2014, et considérant la dotation garantie qui s'élève à **289 093 €** :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- adopte le projet d'amélioration confort acoustique et thermique de l'Hôtel de ville et autorise sa réalisation.
- approuve le plan de financement prévisionnel,
- demande le concours du Conseil Général au titre du PACTE Aménagement 2012/2014
- autorise Monsieur le Maire à présenter le projet « **AMELIORATION CONFORT ACOUSTIQUE ET THERMIQUE DE L'HOTEL DE VILLE** », estimé à **150 000 € HT**. Pour ce projet, le Conseil Municipal décide de mobiliser un montant de **92 107 €** sur la dotation garantie et **12 893** sur le complément cantonal 2012-2014
- autorise le Maire à signer la nouvelle convention ainsi que les pièces afférentes à celle-ci.

N° 4/2013

PACTE AMENAGEMENT 2012 / 2014 TRAVAUX D'AMELIORATION FONCTIONNELLE DU COSEC HAUT-KÊME DE FLORANGE (Réfection des sols sportifs)

Rapporteur : Monsieur TARILLON

Le PACTE : Programme d'Aide aux Communes et aux Territoires, engage réciproquement le Conseil Général et la Commune en vue de réaliser un programme d'investissement dans une des trois rubriques : Aménagement, environnement et patrimoine.

Le volet AMENAGEMENT est retenu pour ce nouveau contrat, il permet de déposer des dossiers concernant la création ou rénovation d'équipements urbains (*mise en valeur de l'espace public, construction ou aménagement de bâtiments publics et équipements collectifs, restauration du patrimoine communal et mise en valeur des abords de ce dernier*).

Après avoir pris connaissance de la possibilité d'adhérer au Programme d'Aide aux Communes et aux Territoires (PACTE) - contrat Aménagement pour la période 2012-2014, et considérant la dotation garantie qui s'élève à **289 093 €** :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- adopte le projet **TRAVAUX D'AMELIORATION FONCTIONNELLE DU COSEC HAUT-KÊME DE FLORANGE** (Réfection des sols sportifs) et autorise sa réalisation.
- approuve le plan de financement prévisionnel,
- demande le concours du Conseil Général au titre du PACTE Aménagement 2012/2014
- autorise Monsieur le Maire à présenter le projet « **TRAVAUX D'AMELIORATION FONCTIONNELLE DU COSEC HAUT-KÊME DE FLORANGE** (Réfection des sols sportifs) », estimé à **93 485,71 € HT**. Pour ce projet, le Conseil Municipal décide de mobiliser un montant de **52 440 €** sur la dotation garantie et **13 000 €** sur le complément cantonal 2012-2014
- autorise le Maire à signer la nouvelle convention ainsi que les pièces afférentes à celle-ci.

N° 5/2013

DECLASSEMENT SENTIER RUE DE LA FONTAINE

Rapporteur : Monsieur ADAM

Un chemin cadastré en section 19 n°168 de 197 m², propriété de la Ville de Florange, et situé à Ebange, part de la Rue de la Fontaine et longe ensuite les installations industrielles. Il devient ensuite propriété d'ARCELOR.

C'est un ancien sentier de desserte agricole qui n'a plus vocation à rester dans le domaine public.

De surcroît, une grande partie de ce chemin a fait l'objet d'une demande d'acquisition par une personne privée dans le cadre d'une opération immobilière et d'un permis d'aménager sur ce secteur.

Avant de statuer sur la cession, le Conseil doit au préalable constater le délaissement de ce chemin et ensuite décider de le déclasser.

Sur proposition du Rapporteur, le Conseil Municipal,
à l'unanimité,

- décide d'autoriser Monsieur le Maire à lancer la procédure de déclassement du chemin situé à Ebange, section 19 n°168.
-

N° 6/2013

SUPPRESSIONS ET CREATIONS DE POSTES

Rapporteur : Monsieur FLAMME

Suite aux évaluations de fin d'année, il y a lieu de modifier le tableau des effectifs par la création et la suppression de postes dans le cadre de l'avancement de grade et de la promotion interne

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

VU la loi n°2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

La création de :

- 1 poste de rédacteur
- 1 poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe
- 1 poste de technicien
- 1 poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe
- 2 postes d'adjoints techniques de 2^{ème} classe
- 1 poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps non complet (19,50/35^{ème})
- 1 poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps complet (15/35^{ème})
- 1 poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps non complet (9/35^{ème})
- 4 postes d'ATSEM principal de 2^{ème} classe à temps non complet (29,40/35^{ème})

La suppression de :

- 1 poste d'attaché
- 2 postes d'adjoints administratifs principaux de 1^{ère} classe
- 1 poste d'adjoint administratif de 1^{ère} classe
- 1 poste d'adjoint administratif de 2^{ème} classe
- 1 poste d'agent de maîtrise principal
- 1 poste d'adjoint technique de 1^{ère} classe
- 3 postes d'adjoints techniques de 2^{ème} classe
- 1 poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps non complet (4/35^{ème})
- 1 poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps non complet (16/35^{ème})
- 4 postes d'ATSEM de 1^{ère} classe
- 2 postes de gardien de police

N° 7/2013

RECONSTITUTION DE CARRIERE POUR UN AGENT COMMUNAL

Rapporteur : Monsieur FLAMME

Le Rapporteur explique que l'assemblée délibérante doit prendre une délibération concernant la reconstitution de carrière de Madame Joëlle RUZZON, agent communal des écoles maternelles, à l'approche de la retraite et n'ayant pas suffisamment cotisé à ce jour.

Dans le cadre de cette régularisation et dans l'intérêt de l'agent, il y a lieu de prendre acte du rétablissement des cotisations du régime spécial, versées à tort à la CNRACL de janvier 1990 à août 1995, vers le régime général (URSSAF et IRCANTEC).

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

à l'unanimité,

- **DECIDE** d'accepter le remboursement par la CNRACL des cotisations versées à tort
- **DECIDE** d'accepter le versement de la somme de 14 645,00 € à l'URSSAF

DIT que les crédits nécessaires sont prévus au budget

N° 8/2013

COMPTE-RENDU DE DECISIONS

Le Maire rend compte au Conseil des décisions qu'il a prises en vertu de la délégation de pouvoirs :

N°117/2012

RENOUVELLEMENT PONTS WIFI SUR DES BATIMENTS COMMUNAUX

N°118/2012

REMBOURSEMENT SUITE SINISTRE DU 09 OCTOBRE 2012

N°119/2012

CONTRAT PRET VILLE – CREDIT FONCIER

N°121/2012

FOURNITURE ET INSTALLATION D'UNE GESTION ELECTRONIQUE DE DOCUMENTS : OPEN BEE AVEC KONICA MINOLTA

N°122/2012

REMBOURSEMENT COMPLEMENTAIRE SUITE SINISTRE DU 6 FEVRIER 2012

N°123/2012

CONTRAT DE MAINTENANCE DU LOGICIEL LOGITUD POLICE MUNICIPALE

N°124/2012

CONTRAT D'ASSISTANCE ET DE MAINTENANCE LOGICIELLE ARPEGE CONCERTO

N°1/2013

ATTRIBUTION DES NOUVEAUX CONTRATS D'ASSURANCES ET CONVENTIONS DE PARTICIPATION « MUTUELLE SANTE » ET « DEMI TRAITEMENT »

N°2/2013

CONTENTIEUX – CHAMBRE SOCIALE DE LA COUR D'APPEL DE METZ – AFFAIRE OUILI -

N°3/2013

CONTENTIEUX – CHAMBRE SOCIALE DE LA COUR D'APPEL DE METZ – AFFAIRE OUILI -

N°4/2013

LOCATION VEHICULES LONGUE DUREE

N°5/2013

TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT – BASSIN DE RETENTION AVENUE DE LORRAINE -

N°6/2013

EXPLOITATION ET MAINTENANCE DES INSTALLATIONS THERMIQUES DES BATIMENTS – AVENANT N°2 - DALKIA

N°7/2013

CONTENTIEUX – REGLEMENTS HONORAIRES A MAITRE WEISSE - CITATION A COMPARAITRE EN APPEL – AFFAIRE OUILI

N° 9/2013

DIVERS ET COMMUNICATIONS

Monsieur TARILLON indique aux membres du Conseil Municipal qu'un planning des réunions programmées pour 2013 a été déposé dans leurs pochettes (Conseil Municipal, Commission Finances).

Monsieur TARILLON fait part aux membres du Conseil Municipal

- *des remerciements qu'il a reçus de l'Association des Amis des Orgues de Florange pour l'accueil qui leur a été réservé à l'occasion de leur Concert de Noël du 16.12.2012 et particulièrement le service culturel*
 - *du courrier qu'il a reçu de « Amitié Lorraine Myanmar (Birmanie) donnant des nouvelles de l'Association et notamment de l'inauguration d'un nouveau puits grâce à la Ville de Florange. Elle remercie la municipalité pour l'organisation de leur concert prévu le 26 mai 2013 à la Passerelle, réunissant 45 choristes et une quarantaine de mandolinistes*
-